

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION D'EMPLACEMENT 100001891

Entre

Shurgard France SAS
21, rue Clément Marot PARIS 75008 - 403 609 779 00075 - FR (7)7 403 609 779
ci-après dénommé "Shurgard"

Et

Coordonnées du client	Informations à propos de la pièce	Payable à la signature
N° client : 139193 SCI MICHEL THOMAS Thibault THOMAS 9, impasse les Hauts de Sérignan 34410 SERIGNAN scimt@sfr.fr Identification : ci-après dénommé "le Client"	Numéro de la pièce : 103124 Type de pièce : 16.0EL Date de mise à disposition : 30/06/2004 Redevance mensuelle H.T. : €250	Facture 2041003818 pour un total de €3015.36 Votre facture comprend la redevance et tous les frais dus pour la période initiale minimale. Elle peut également inclure le prix des produits d'emballage achetés.

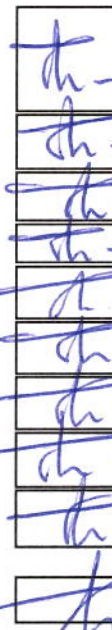
Shurgard met à disposition du Client une pièce à des fins de stockage conformément aux dispositions du présent contrat de mise à disposition d'emplacement et à ses conditions générales. Nos conditions générales (actuelles et mises à jour) sont facilement accessibles sur www.shurgard.fr ou peuvent être obtenues dans n'importe quel site Shurgard.

Conditions particulières

- Sauf stipulation contraire dans les conditions spéciales ci-dessus, tous les contrats de mise à disposition d'emplacement sont conclus pour une période initiale d'au minimum 1 mois. Après cette période initiale, le contrat se poursuivra pour une durée indéterminée et pourra être résilié à tout moment par écrit par l'une ou l'autre partie en donnant un simple préavis d'au moins 15 jours. Shurgard se réserve le droit de revoir périodiquement les redevances et les frais. La révision des redevances et frais s'applique dans les 30 jours suivant la réception de l'avis écrit de Shurgard.
- A défaut de paiement des redevances et frais mensuels à la date d'échéance, Shurgard peut refuser au Client l'accès à la pièce de stockage. Egalement, si les montants dus restent impayés, des frais administratifs forfaitaires (voir conditions générales) pourront être facturés et Shurgard utilisera tous les moyens de recouvrement à sa disposition.
- Pendant la durée du contrat de mise à disposition, les biens stockés par le Client doivent être assurés. Pour ce faire, Shurgard propose au Client, par l'intermédiaire de son courtier d'assurance Marsh, une assurance personnalisée couvrant les biens du Client.
- Toutes les informations fournies par le Client sont intégrées dans des fichiers appartenant à Shurgard. Ces fichiers sont stockés dans un environnement sécurisé. Le Client dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression concernant ses données à caractère personnel.

Le Client reconnaît, déclare et garantit les éléments suivants :

- En cas de modification ou annulation du contrat avant la date de mise à disposition de la pièce, le Client sera redevable d'une somme égale à 15 jours de redevance et frais de mise à disposition; le solde du montant de la redevance et des frais payés lors de la signature du contrat de mise à disposition d'emplacement sera remboursé, mais un tel remboursement n'interviendra jamais par versement d'espèces.
- Les redevances mensuelles sont à payer dès que la période à laquelle elles correspondent a commencé en espèces / carte bancaire ou virement bancaire sur le compte de Shurgard.
- La pièce mise à disposition ne peut être utilisée qu'à des fins de stockage. Il est interdit d'y stocker des marchandises et des matériaux dangereux, toxiques, illicites, ou périssables, ou des organismes vivants.
- La valeur des marchandises à stocker ne doit pas dépasser la somme de 800€
- Toutes les indications sur la taille de la pièce mise à disposition sont estimatives et Shurgard a correctement informé le Client des modalités de mesure et de prise en compte de la pièce mise à disposition.
- Les conditions générales sont disponibles sur le site Web de Shurgard. Un exemplaire de ces conditions peut également être obtenu gratuitement dans tous les magasins Shurgard.
- Shurgard se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions générales (le Client sera informé des modifications avant leur application par courrier ou sur le site Web de Shurgard).
- Shurgard a le choix de procéder à la facturation des redevances et frais mensuels sur support soit papier soit électronique (à partir du moment où Shurgard est en possession de l'adresse électronique du Client).
- Shurgard peut utiliser les coordonnées du Client pour la gestion de sa clientèle, lors d'études de marché et des campagnes informatives et/ou promotionnelles personnalisées (papier et/ou électronique) sur ses produits et/ou services; que Shurgard peut enregistrer les conversations téléphoniques avec le client afin de garantir la qualité des services envers ce dernier.
- Le Client, la personne ou l'entité à laquelle il appartient et le pays dans lequel il réside ou travaille ne doivent pas (i) figurer dans la liste Specially Designated Nationals and Blocked Persons List de l'Office of Foreign Assets Control du ministère des Finances des Etats-Unis ni dans toute autre législation, régulation ou ordonnance contre le blanchiment d'argent gérée par l'Office of Foreign Assets Control du ministère des Finances des Etats-Unis, ni (ii) être empêchés de conclure le présent contrat en vertu de l'Executive Order 13224, de l'USA Patriot Act, du Trading with the Enemy Act ou de réglementations sur le contrôle des actifs étrangers du ministère des Finances des Etats-Unis.



Merci d'avoir choisi Shurgard.

Signé en deux exemplaires, VILLEJUST, 29/06/2004

Le Client

Shurgard

SHURGARD France SASU
Avenue de l'Océanie Zone de Courtaboeuf
91140 Villejust
Tél. : 01 69 59 25 80 - Fax : 01 69 59 25 87
403 609 779



SHURGARD VILLEJUST LES ULIS
AVENUE DE L'OCEANIE
91140 VILLEJUST
+33 1 69 59 25 80
LESULIS@SHURGARD.FR
WWW.SHURGARD.FR

Adresse de correspondance et facturation :
AVENUE DE L'OCEANIE
91140 VILLEJUST
Tél: +33 1 69 59 25 80 Fax: +33 1 69 59 25 87
Adresse e-mail : LESULIS@SHURGARD.FR

AUTORISATION DE PAIEMENT A DISTANCE PAR CARTE BLEUE

Je soussigné(e), Monsieur Thibault THOMAS, SCI MICHEL THOMAS, autorise la Société SHURGARD SELF-STOCKAGE à effectuer **des paiements à distance à partir de la carte bleue dont je suis le titulaire.**

Ces paiements ne pourront toutefois être effectués qu'après communication, orale exclusivement, de mon cryptogramme (3 derniers chiffres apparaissant dans le cartouche signature au dos de la carte).

CONDITIONS :

Cette autorisation ne concerne que les sommes dues au titre du ou des contrats de mise à disposition de pièces conclu sous le N° de client : **139193**

Elle peut être annulée à tout moment par lettre recommandée avec accusé réception ou par télécopie.

A Villejust les Ulis,
Le 29-06-2004.

Signature du titulaire,



SHURGARD VILLEJUST LES ULIS
AVENUE DE L'Océanie
91140 VILLEJUST
+33 1 69 59 25 80
LESULIS@SHURGARD.FR
WWW.SHURGARD.FR

AUTORISATION DE TRANSFERT DE PROPRIETE

Je soussigné (e), Monsieur Thibault THOMAS, SCI MICHEL THOMAS, accepte sans réserve la prise d'effet du présent transfert de propriété dès l'instant où les conditions suivantes seraient réunies:

- Mon compte présenterait un retard de paiement de plus de 60 jours.
- Shurgard m'aurait avisé au préalable de la résiliation du contrat par courrier RAR.

Dans ces conditions ci-dessus mentionnées, je déclare abandonner au profit de la Société SHURGARD les biens meubles sis dans la pièce N°103124, localisée sur le site de Villejust les Ulis.

La société SHURGARD SELF-STOCKAGE reprendrait alors la disposition de la pièce n°103124 par vente, le produit de la vente venant diminuer le montant de ma dette, ou par mise au rebut des meubles sans valeur marchande.

Par ailleurs, je prends connaissance que la société SHURGARD se réserve le droit de poursuivre le recouvrement de la créance restant due.

A Villejust les Ulis,
~~Le 29-06-2004.~~

le 30/04/2015

SHURGARD SELF-STOCKAGE

32 Av. de l'Océanie - Zone de Courtabœuf
91140 Villejust

Tél : 01 69 59 25 80 - Fax : 01 69 59 25 87
RCS Paris B 403 609 779

N° de téléphone ou personne à contacter en cas d'urgence:

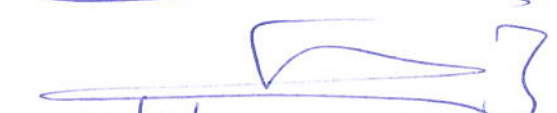
THOMAS Thibault

06-07-04-66-88

04-67-26-31-91

Signature du titulaire,

Précédée de « Bon pour Transfert »

Bon pour Transfert -

Thibault THOMAS -

Première période : Premier jour couverture : 30/01/2013
Dernier jour couverture : 29/01/2014

Date du premier jour de couverture par tacite reconduction mensuelle: 30/01/2014

Dernier jour de couverture suite à départ ou renonciation: ____ / ____ / ____

BULLETIN D'ADHESION N° 20040610038

**MULTIRISQUE MARCHANDISES POLICE COLLECTIVE N° du site de
Villejust les Ulis Avenue de l'océanie à VILLEJUST**

COVEA RISKS

Souscripteur : SHURGARD SELF-STOCKAGE
24-26, rue Louis Armand
75015 PARIS

Agissant pour le compte de ses clients
utilisateurs de pièce(s).

Lieu de l'assurance : Villejust les Ulis - Avenue de l'océanie 91140 VILLEJUST

Nom et adresse du client : SCI MICHEL THOMAS Monsieur Thibault THOMAS
9, impasse les Hauts de Sérignan 34410 SERIGNAN FRANCE

Secteur d'activité : _____

Valeur des biens stockés/Capitaux assurés: 800 € (5247.66 FF*) TTC.

L'assurance garantit les biens entreposés **dans la, ou dans une des pièce(s)** du client, dans la limite de la valeur mentionnée ci-dessus, contre les risques d'incendie, explosion, attentats, tempêtes, dégâts des eaux, vol et catastrophes naturelles, tels que définis dans le tableau des garanties en annexe. Ces biens ou marchandises ne doivent être ni hasardeux(ses), ni dangereux(ses), selon la définition donnée à l'article 6-5 du contrat de mise à disposition d'emplacement.

L'adhésion pour la période choisie ne pouvant être interrompue, aucune restitution de prime ne sera effectuée.

L'assurance est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de un mois après la date de fin de l'adhésion mentionnée ci-dessus, sauf dénonciation dans les mêmes conditions que le contrat de mise à disposition. Dans ce cas : le client acquittera la prime de la nouvelle période conformément au tarif et aux conditions de garantie en vigueur au moment du renouvellement, la valeur assurée et la durée de garantie demeurant inchangées. En cas de modification (de la valeur assurée et/ou de la durée de garantie) ou de non-renouvellement de la présente adhésion, le client doit en informer SHURGARD SELF-STOCKAGE par écrit, au moins quinze jours avant la date d'échéance (fin de période).

Si le client modifie son adhésion, il signe auprès de SHURGARD SELF-STOCKAGE un nouveau bulletin d'adhésion aux conditions de garantie et de tarif en vigueur et règle la prime correspondante.

Si le client, tout en maintenant ses biens dans les lieux, ne désire pas renouveler son adhésion, il signe auprès de SHURGARD SELF-STOCKAGE un bulletin de renonciation à l'assurance proposée par SHURGARD SELF-STOCKAGE et fournit à celui-ci la preuve que les biens entreposés ont bien été assurés auprès d'une autre Compagnie, conformément à l'article 6-1 du contrat de mise à disposition d'emplacement.

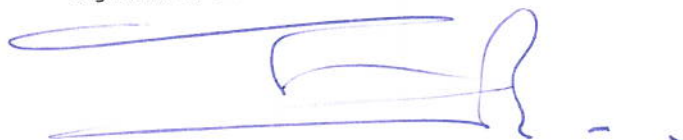
Pour tout événement susceptible de mettre en jeu les garanties, il appartient au client d'en faire la déclaration dans les meilleurs délais (5 jours ouvrés, 2 jours ouvrés pour les sinistres "vol"), en rappelant le numéro de police à :

CO ASSUR - 45, rue Saint Dominique - 75007 PARIS Tel : 01.58.19.26.25 - Fax : 01.58.19.26.80

Les garanties (telles qu'elles sont énumérées dans le fascicule annexé au présent contrat) s'exercent conformément aux clauses et conditions du contrat en référence dont le client reconnaît avoir pris connaissance.

Fait à : Villejust les Ulis le 30/04/2015

Signature du client :



* conversion donnée à titre indicatif.



SHURGARD VILLEJUST LES ULIS
 AVENUE DE L'OCEANIE
 ZONE DE COURTABOEUF PARC N°3
 91140 VILLEJUST
 +33 1 69 59 25 80
 WWW.SHURGARD.FR

SCI MICHEL THOMAS
 Monsieur Thibault THOMAS
 9, IMPASSE LES HAUTS DE SÉRIGNAN
 34410 SERIGNAN

AVOIR

Numéro de client: 139193
 Numéro d'avoir: 1215100259
 Date de l'avoir: 30/04/2015

Désignation	Quantité	T.V.A. %	Total T.V.A. Incl.
Escompte pour règlement anticipé Période de facturation: 30/04/2015 au 29/01/2016		0 %	€ 10.80
Escompte pour règlement anticipé Période de facturation: 30/04/2015 au 29/01/2016		0 %	€ -10.80
Coût d'Adhésion Assurance Marsh 800, centre: Villejust les Ulis Période de facturation: 30/04/2015 au 29/01/2016		0 %	€ 90.00
Coût d'Adhésion Assurance Marsh 800, centre: Villejust les Ulis Période de facturation: 30/04/2015 au 29/01/2016		0 %	€ -90.00
Escompte pour règlement anticipé Période de facturation: 30/04/2015 au 29/01/2016		20.0 %	€ 584.50
Escompte pour règlement anticipé Période de facturation: 30/04/2015 au 29/01/2016		20.0 %	€ -324.00
Redevance pièce 0103124, centre: Villejust les Ulis Période de facturation: 30/04/2015 au 29/01/2016		20.0 %	€ 2,700.00
Redevance pièce 0103620, centre: Villejust les Ulis Période de facturation: 30/04/2015 au 29/01/2016		20.0 %	€ -4,870.80

NOUVEAU SOLDE: € -1,910.30

TOTAL € -1,910.30

		Information T.V.A.		
		Net	T.V.A.	Total
Art. 135 - Directive 2006/112/CE	0%	€ 0.00	€ 0.00	€ 0.00
	20.0%	€ -1,591.92	€ -318.38	€ -1,910.30

TVA acquittée d'après les débits

Shurgard France Société par Actions simplifiée à associé unique au capital de 24.780.726 euros.
 Siège social 21, rue Clément Marot 75008 Paris. Représentant legal: Marc Oursin - RCS Nanterre B 403 609 7790 00273 Code APE 5210B.
 N° de T.V.A.: FR (7)7 403 609 779

IBAN: FR76 3000 3022 1600 0202 1036 981
 BIC: SOGE FR PP



SHURGARD VILLEJUST LES ULIS
AVENUE DE L'OCEANIE
ZONE DE COURTABOEUF PARC N°3
91140 VILLEJUST
+33 1 69 59 25 80
WWW.SHURGARD.FR

SCI MICHEL THOMAS
Monsieur Thibault THOMAS
9, IMPASSE LES HAUTS DE SÉRIGNAN
34410 SERIGNAN

AVOIR

Numéro de client:	139193
Numéro d'avoir:	1215100259
Date de l'avoir:	30/04/2015

Référence à mentionner lors du paiement: RF02 2003 4452 301

Nous vous conseillons de prendre contact avec le responsable du centre afin d'établir une procédure de paiement par prélèvement automatique, un moyen simple et sécurisé pour payer vos factures mensuelles.

Shurgard France _ Société par Actions simplifiée à associé unique, au capital de 24.780.726 euros.
Siège social 21, rue Clément Marot 75008 Paris. Représentant légal: Marc Oursin - RCS Nanterre B 403 609 7790 00273 Code APE 5210B.
N° de T.V.A.: FR (7)7 403 609 779

IBAN: FR76 3000 3022 1600 0202 1036 981
BIC: SOGEFRPP

